

2021 – Autonomie de la production et sécurisation de la distribution de l'eau potable.

Le Pays de Nay, un territoire riche de ses Hommes, de leur histoire et leurs activités, de sa nature et **de son eau !**

Qu'elle vienne d'une partie des chaînons béarnais à Arbéost, Ferrières, Bruges-Capbis-Mifaget et Asson, d'une source locale dans les bois de Montaut ou de la nappe alluviale du Gave de Pau à Lestelle-Bétharram ou Pardies-Piétat, l'eau du Pays de Nay est riche en quantité et en qualité.

Cependant pour assurer une autonomie au niveau production et garantir la sécurité sanitaire de la distribution de l'eau potable du territoire, des infrastructures doivent encore être étudiées et créées (1^{er} enjeu) et toutes les étapes de son cheminement jusqu'au robinet du consommateur doivent être vérifiées en identifiant tous les risques possibles (2nd enjeu).

Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) lancé par l'OMS répond à ce 2nd enjeu en appliquant une stratégie globale d'évaluation et de gestion des risques.

D'autres enjeux réglementaires sur l'eau et l'assainissement imposés par les changements climatiques, sont déjà envisagés par la collectivité depuis 2008, bien avant que cela soit imposé réglementairement :

- Assurer une diversification des ressources en eau sur son territoire, une autonomie pleine et entière pour la production d'eau potable.
- Affirmer sa place de bon gestionnaire de ses réseaux d'eau et d'assainissement confirmée par les partenaires historiques comme l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui accompagne tous les projets d'études et d'investissement de la collectivité.

Pour continuer dans ce nouveau cycle d'investissement deux nouveaux Schémas Directeurs d'eau et d'assainissement sont en cours et s'achèveront fin 2021.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christian PETCHOT-BACQUE

Président de la Communauté
de communes du Pays de Nay

Alain CAPERET

Vice-président
Eau / Assainissement

RAPPEL : Simplifiez-vous la vie !

Optez pour la mensualisation de vos factures d'eau.

Depuis le 1er janvier 2016, la facturation est établie par la collectivité en charge de l'eau et de l'assainissement. Les moyens de paiement par prélèvement à échéance ou mensualisation simplifient le suivi de votre budget. Les usagers souhaitant mettre en place cette facilité de paiement peuvent retourner un mandat de prélèvement à télécharger sur www.seapan.fr ou à retirer au service des eaux à Bénéjacq :

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Ou par courriel à : accueil.seapan@paysdenay.fr

Ou au **05 59 61 11 82** (tapez 2 pour accéder au service de l'eau et de l'assainissement de la CCPN)

Eau : Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux.

La mise en œuvre d'un PGSSE constitue une étape permettant à la CCPN, en charge de l'alimentation en eau potable, de bien identifier les forces et les faiblesses du système de production et de distribution d'eau. Cela permet de définir les priorités d'action et d'optimiser l'efficacité d'organisation du service des eaux au meilleur coût pour le consommateur.



Lettre d'information aux usagers du service eau & assainissement.

2020

Eau potable

Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) :

Pour une eau du robinet fiable en permanence.

Etude d'extension de la production d'eau par la régie :

Prospection de nouvelles ressources pour être autonome.

Assainissement

Assainissement collectif de Lagos :

Une mise en service envisagée pour le 1^{er} janvier 2023

Schéma Directeur d'Assainissement :

Finalisation en cours.

Zoom sur le projet d'extension de la station d'épuration d'Asson.

Votre service des eaux

Mensualisation de votre facture d'eau et d'assainissement.

Eau : Vers une autonomie complète de la production d'eau potable.

1^{er} enjeu : le volet « Santé humaine et population – Eau potable » du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en liaison avec le PGSSE :

- Diversifier la qualité de l'eau distribuée,
- Mieux répartir les prélèvements,
- Sécuriser l'approvisionnement en eau.

2nd enjeu : le coût global du prix de l'eau distribuée sur le Pays de Nay :

Ces nouvelles ressources qui seraient injectées dans le réseau public d'eau potable permettront de réduire de 50% les achats d'eau au Syndicat Mixte du Nord Est de Pau, (syndicat producteur d'eau qui la revend aux distributeurs du Pays de Nay jusqu'au Gers). (- 30 cents/m3 pour une eau exploitée en régie publique permettant de faire des investissements sur les ouvrages publics).

Une commande politique de gestion de l'eau potable :

Dans la suite logique de la décision politique de rassembler toutes les collectivités du territoire depuis 2008 et se réapproprier la production et la distribution de l'eau en régie publique pour une maîtrise totale de son territoire, la CCPN a donc naturellement décidé d'appuyer fermement son autonomie en tant que **producteur d'eau**.

Pour sécuriser et diversifier la ressource en eau potable, il a été décidé de trouver de nouveaux points de production en amont (Ferrières et Bruges et Asson) et en aval (Pardies-Piétat) du bassin de distribution pour couvrir de façon autonome les besoins en eau du territoire.

Des études de prospection de la ressource en eau sont en cours dans la nappe alluviale du Gave de Pau à Pardies-Piétat et la captation de sources à Ferrières et Asson (parcelle de Bruges) est également étudiée. Des dossiers réglementaires seront déposés pour un usage de l'eau pour la consommation humaine. Ces études de travaux de forage et de conduite d'adduction seront lancées en cours d'année 2021 pour une mise à la distribution après autorisation préfectorale vers 2022-2023.

Assainissement à Lagos :

Une mise en service projetée pour le 1^{er} janvier 2023

La création du réseau d'assainissement collectif des eaux usées et le renouvellement des conduites d'eau potable devraient débuter en janvier 2021 après une première série d'enquêtes de raccordement fin 2020 chez les Lagosiens concernés par le projet, pour une mise en service au 1^{er} janvier 2023.

Les nouveaux usagers du service d'assainissement collectif auront deux ans pour se raccorder sur le tabouret mis à disposition et faire contrôler leur habitation.

Deux années supplémentaires seront accordées aux cas les plus complexes ou les plus onéreux mais la redevance (part fixe (abonnement) et la part variable (au m3 d'eau consommés) du service d'assainissement seront perceptibles dès le 1^{er} janvier 2023.

La Participation Financière à l'Assainissement collectif (PFAC, ancienne PRE) est perceptible dès que le raccordement en partie privée est effectif et contrôlé par le service des eaux.

Un potentiel de 232 immeubles à desservir (nouveaux projets compris) pour 5,2 km de réseau et 2 postes de relevage. Quelques habitations resteront en assainissement autonome (hors zonage, ou trop éloignées et en contrebas du projet collectif).



7 zones de travaux à déployer en fonction du sens de circulation des véhicules et des accès aux chantiers (2 entreprises de travaux)

Assainissement : Doublement de la capacité de la station d'épuration d'Asson en 2021

Après trois opérations de réhabilitation déjà menées sur le réseau d'assainissement dès son intégration en 2013 dans le patrimoine de la Communauté de communes, et bientôt une quatrième à venir, le projet d'extension de la station d'épuration est lancé depuis août 2020.

Les travaux permettant de doubler sa capacité de traitement devraient débuter au printemps 2021 pour une mise en service en fin d'année.



Implantation des nouveaux ouvrages hydrauliques et de commande sur le site de la station d'épuration d'Asson

Les Schémas Directeurs d'eau et d'assainissement.

Après dix ans de suivi et d'application des deux derniers schémas directeurs d'eau et d'assainissement, leur renouvellement lancé en 2019 va pouvoir permettre à la CCPN de lancer une nouvelle décennie de projets d'investissement pour l'expansion et la modernisation des ouvrages d'eau et d'assainissement, toujours au meilleur coût pour les usagers des services.

Depuis bientôt 10 ans, la CCPN, a réorganisé et investi, aidée par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental, dans l'expansion, la modification des systèmes hydrauliques et la modernisation des ouvrages publics.

Ces investissements se poursuivront en insistant cette fois-ci sur la **gestion patrimoniale** permettant un entretien plus pertinent des ouvrages pour accélérer leur remplacement.